



## Matières premières, énergie, consommables

# Halte au feu !

**L'UNIIC a eu l'occasion de mettre en perspective, lors de son dernier congrès, les facteurs exogènes qui pèsent sur la compétitivité du secteur.**

Au nombre de ces facteurs figure depuis plusieurs mois la raréfaction de l'offre papetière, avec les conséquences qui y sont associées pour les imprimeurs en termes de hausse des prix et de délai de livraison, obérant ainsi l'aptitude des imprimeurs à honorer des commandes, défaillance entraînant des pénalités voire des résolutions de contrats pour inexécution contractuelle.

*Depuis plusieurs mois l'UNIIC synthétise des remontées du terrain, remontées qui font apparaître :*

- Des hausses unilatérales en violation des conditions commerciales jusqu'alors pratiquées pour les principales sortes de papier et ce dans le cadre d'un mode opératoire concerté, dont tant les dates d'application des hausses que les suppléments forfaitaires projetés, sont identiques ou ont un lien de connexité.
- Des délais et des volumétries non garanties constitutifs d'un aléa préjudiciable qui, pour les industries graphiques, introduit une absence de prévisibilité conduisant les imprimeurs au bord de la rupture contractuelle.
- Des révisions unilatérales non conformes au droit commercial.

L'addition de ces éléments est aggravée par une concentration structurelle de l'offre « emphatisée » par un désengagement progressif de l'offre industrielle du papier à usage graphique pour migrer vers d'autres marchés.

Si l'UNIIC n'a pas vocation à nier les contraintes qui pèsent sur les nouveaux équilibres mondiaux et les zones de croissance qui structurent les marchés des matières premières, selon des cycles et les ruptures logistiques auxquelles nous devons faire face en Europe. L'UNIIC, est fondée en revanche à repérer les distorsions qui procèdent d'un rapport économique déséquilibré qui place les imprimeurs dans l'étai.

*Aussi tenter de desserrer l'étai implique que :*

Nous nous adressons à nos fournisseurs par le biais d'une lettre ouverte pour ouvrir le dialogue. Saisissons la CEPC (commission d'examen des pratiques commerciales) si nous détectons des pratiques abusives.

Nous nous rapprochons de l'autorité de la concurrence selon la procédure de signalement comme nous avons été amenés à le faire dans plusieurs dossiers sensibles.

Alors que le secteur semble reprendre des couleurs, nous faisons le pari que chacun aura à cœur de respecter l'exécution loyale de ses engagements et comprendra que le sursaut collectif passe par une démarche de filière.